

Les rencontres

# ENTREPRISES & TERRITOIRES®

En B2B aussi, les solutions sont locales

## 12 dates en Hauts-de-France en 2022

Boulogne sur-Mer Palais des Sports Damrémont jeudi 17/03/2022 6° édition

Amiens Mégacité jeudi 05/05/2022 7º édition Dunkerquois Palais du Littoral jeudi 12/05/2022 9º édition Paris-Plage Salle Ravel, Palais des Congrès mardi 17/05/2022 1º édition

Le Touquet

Grand Soissons Parc Gouraud jeudi 02/06/2022 2° édition

Calais Forum Gambetta mardi 20/09/2022 11º édition

Saint-Omer
Salle du Cosec - Arques
mardi 11/10/2022
7º édition

Pays de

Pays de Laon Le Boulodrome jeudi 20/10/2022 1º édition

Beauvais Elispace Mardi 15/11/2022 4° édition Compiègne Salle le Tigre jeudi 24/11/2022 2º édition Béthune-Bruay Le CRAM mardi 29/11/2022 1º édition Métropole Lilloise Siège de Région vendredi 02/12/2022 5° édition

EET Reims / mardi 06/12/2022 / Caveau Castelnau

www.entreprisesetterritoires.com

6º édition des Rencontres des CSE, CCI Agence de Calais le jeudi 6 octobre 2022









À l'occasion des rencontres Entreprises & Territoires 2022

## Une formule apéro off Pour toute commande passée

au moins 3 mois avant le salon

1 bouteille de champagne fraîche, 6 verres + un plateau apéritif 6/8 personnes.

Le tout sera apporté sur votre stand.



## Des rencontres B2B incontournables

Il s'agit de réunir le temps d'une journée, et dans une ambiance conviviale savamment dosée, les acteurs économiques de tout un territoire.

Entrepreneurs, élus et techniciens de collectivité se retrouvent pour mieux se connaître, mieux se comprendre et développer ensemble l'activité économique de leur région.

## Et si vos voisins devenaient aussi vos clients!

Profitons de cette nouvelle année pour renforcer votre réseau et rencontrer de nouveaux partenaires.

Développer sa clientèle locale, c'est offrir plus de réactivité (dans le suivi, dans les livraisons...), pouvoir anticiper plus rapidement les nouvelles attentes des clients et aussi assurer ses arrières en période sans visibilité. C'est aussi participer à la vie de son territoire.

Votre activité économique et aussi sociale nécessite d'être de plus en plus réactifs, attentifs aux attentes en constante évolution de vos clients, partenaires et aussi prospects.

## Les rencontres Entreprises et Territoires® vous donnent l'occasion pendant une journée de :

- > Venir à la rencontre de vos clients,
- > Détecter de nouveaux besoins,
- > Être à l'écoute des projets des entreprises et des collectivités publiques,
- > De vous faire connaître,
- > De faire des démonstrations...

**Exposer à Entreprises & Territoires, c'est améliorer votre efficacité commerciale** (combien de temps vous faut-il pour avoir 20/30 contacts approfondis, détecter 5/10 projets?), c'est se retrouver pour échanger de manière conviviale avec vos clients actuels et futurs dans un cadre professionnel déconnecté des contingences quotidiennes.

Aussi, avoir l'occasion **de rencontrer des acteurs/décideurs de la sphère publique.** Entreprises & Territoires sont des moments rares de rencontres économiques professionnelles locales.

L'équipe Coteo

Les pages 7, 8 et 9 peuvent être aussi remplies électroniquement.

Utilisez un logiciel du type Adobe Reader ou Foxit Reader.

Pensez à enregistrer le document une fois les champs remplis.

## Chiffres

CLÉS

**2012** 1re édition

## 56 éditions

(toutes villes confondues à fin 2021)

21

villes des Hauts-de-France ont déjà accueilli une édition

80 à 100

exposants en moyenne par édition

de 600 à 1000

visiteurs publics et privés par édition

9 visiteurs satisfaits

sur 10

7 exposants fidèles

sur 10

## **VOUS SOUHAITEZ**

## **PARTICIPER?**

Contactez Coteo dès aujourd'hui pour tout renseignement

Calais (siège social)

11 Boulevard Jacquard 62100 Calais 03 21 46 98 88 Boulogne s/mer

12, Quai Gambetta 62200 Boulogne-sur-Mer 03 21 30 57 57 **Dunkerque** 

Créanor, 2 Route de Bergues 59140 Dunkerque 03 28 61 18 90 > www.coteo.com

Avec le soutien de



## Contacto HDF le nouvel outil SMS de la communication B2B!

Intégrez et participez à la sphère économique des Hauts-de-France en vous inscrivant sur Contacto HDF, l'outil de connexion B2B par SMS.

Pourquoi s'inscrire sur

## CONTACTO









Suivez l'actualité des collectivités et des acteurs économiques de la région



Recevez les dates clés de l'agenda B2B du territoire (conférences, Entreprises et Territoires...)



CONTACTO

Liste des participants

Restez informé(e) sur les offres commerciales des entreprises locales



Sur Contacto Projets, découvrez des projets d'investissement capables de faire travailler concrètement et rapidement de très nombreuses entreprises régionales.

## **DEVENEZ EXPOSANT!**

En devenant exposant sur une ou plusieurs rencontres Entreprises et Territoires, vous deviendrez sponsor Contacto HDF sur le ou les même(s) territoire(s). Le statut de sponsor vous permet gratuitement de recevoir et d'émettre des messages B to B de manière plus importante.

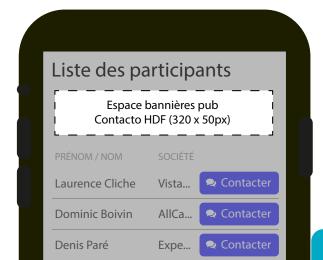
> Inscrivez-vous dès aujourd'hui! Toutes les infos sur www.contacto-hdf.fr

## **BANNIÈRES PUBS CONTACTO HDF**

Affichez-vous sur notre nouvel outil Contacto HDF! Format: 320 x 50 px

	1 à 3 territoires	4 à 9 territoires
1 mois	500€	400 €
3 mois	400€	300€
6 mois	300€	200€
12 mois	200€	100€

Prix HT par mois et par territoire



## **Produits et services**

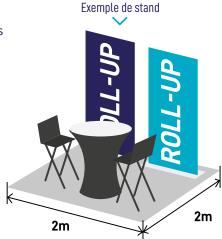
## Pack Stand 540 € HT

## Non disponible

en Métropole Lilloise et Amiens

## Espace de 4m<sup>2</sup> sans cloison comprenant:

- > Un emplacement de 2m (façade) x 2m (profondeur).
- > Un mange-debout, 2 tabourets.
- > Possibilité de déployer jusqu'à 2 roll-up ou 2 petites flammes (pas de stand parapluie) permettant de constituer une séparation de fond, 2 mètres maximum. Ne pas installer de séparations latérales (PLV, mobilier, etc).
- > 1 repas VIP, en présence de donneurs d'ordre et de représentants de collectivités que nous avons invités avec l'aide des comités de pilotage
- > Votre nom et votre activité sur les sites des rencontres respectives.
- > Inscription à l'outil Contacto HDF.
- > 10 tickets consommation.
- > Alimentation électrique incluse.





L'alimentation électrique est conçue pour un branchement commun à plusieurs corners, merci de prévoir rallonge et multiprises aux normes (avec interrupteur). Le branchement est limité à une utilisation modérée (16A par phase) et à usage domestique.

<b>1 stand</b> 2m (façade) x 2m (profondeur) / Espace sans cloison de 4m²	> 540 € HT
1 stand + 4m² supplémentaires nus 4m (façade) x 2m (profondeur) / Espace sans cloison de 8m²	>840 € HT
1 stand + 8m² supplémentaires nus 6m (façade) x 2m (profondeur) / Espace sans cloison de 12m²	> 1110 € HT

## Pack Affaire 610 € HT

830 € HT en Métropole Lilloise

## Espace de 4m<sup>2</sup> sans cloison comprenant:

- > Un pack Stand.
- + 1 repas VIP supplémentaire (soit au total 2 repas VIP).
- + 1 formule apéro.
- + 1 place de parking (en Métropole Lilloise uniquement, de 9h à 17h).



Exemple de stand

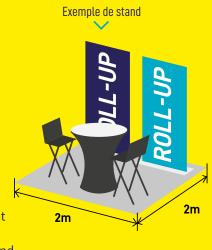
1 stand >610 € HT 2m (façade) x 2m (profondeur) / Espace sans cloison de 4m<sup>2</sup> >830 € HT en Métropole Lilloise 1 stand + 4m<sup>2</sup> supplémentaires nus >910 € HT 4m (façade) x 2m (profondeur) / Espace sans cloison de 8m² > 1130 € HT en Métropole Lilloise 1 stand + 8m<sup>2</sup> supplémentaires nus > 1180 € HT 6m (façade) x 2m (profondeur) / Espace sans cloison de 12m<sup>2</sup> > 1400 € HT en Métropole Lilloise

## Pack Partenaire 1200 € HT

1500 € HT en Métropole Lilloise

### Le pack comprend:

- > 1 pack stand.
- + 2 repas VIP (soit au total 3 repas VIP).
- + 10 tickets consommation (soit au total 20 tickets conso).
- + 1 formule apéro (1 bouteille de champagne fraîche, 6 verres, un plateau apéritif 6/8
- + Votre logo sur le site internet et sur les emailings de la ville concernée.
- + Bannières pubs sur l'outil Contacto HDF pour la ou les ville(s) concernée(s) pendant 1 mois. (voir page 4)
- + Présence de PLV (2 exemplaires, type roll-up) dans le salon, en dehors de votre stand.



<b>1 stand</b>	> 1200 € HT
2m (façade) x 2m (profondeur) / Espace sans cloison de 4m²	> 1500 € HT en Métropole Lilloise
1 stand + 4m² supplémentaires nus	> 1500 € HT
4m (façade) x 2m (profondeur) / Espace sans cloison de 8m²	> 1800 € HT en Métropole Lilloise
1 stand + 8m² supplémentaires nus	> 1770 € HT
6m (façade) x 2m (profondeur) / Espace sans cloison de 12m²	> 2070 € HT en Métropole Lilloise

## Restauration et convivialité

## 2 types de restauration - à partir de 12h30

**REPAS BAR** 

12,50 € HT

Plateau repas Hors boissons.

Lieu de convivialité par excellence, renforcez votre réseau et vos connaissances autour d'un verre ou d'un repas.

> **Votre objectif:** inviter en amont ou sur place des amis, clients ou fournisseurs et restaurer vos équipes, le tout dans une ambiance décontractée **REPAS VIP** 

36 € HT

Boissons incluses.

Un moment privilégié pour les exposants.

> En présence de donneurs d'ordre et de représentants de collectivités que nous avons invités avec l'aide des comités de pilotage.

Pour ces 2 types de repas, vous pouvez vous restaurer sur votre stand.

## Convivialité

**FORMULE APÉRO** 

60 € HT

1 bouteille de champagne fraîche, 6 verres + un plateau apéritif 6/8 personnes. Invitez vos clients, fournisseurs, amis et collaborateurs!

## **CARNET DE 10 TICKETS CONSOMMATIONS**

25 € HT

Les tickets servent désormais uniquement pour les boissons :

- > 1 ticket pour soda, jus d'orange, bière, vin
- > 2 tickets pour une coupe de champagne
- > 12 tickets pour une bouteille de champagne
- > Café & eau offerts toute la journée

Les tickets sont valables sur toute l'année 2022.



1/2

(sous réserve de disponibilités)

Métropole Lilloise

COTEO - 11 Boul	evard Jacquard - 62100 CALAIS	Date:	/ /	
Par mail: info@c	•	'		
	mations : appeler le 03 21 19 7	9 79 Commer	rcial Coteo :	
	(Nom sous lequel votre sociét			
·				
•		, ,		
	a personne en charge de la re	•		
Telephone:		Adresse e-mai	l:	
Raison sociale:	acturation (si différente d			
Code postal:	Ville :		Forme juridique :	
PACKS Vous participerez à :		2 Pack Affaire - ou	- 3 Pack Partenaire	Sous-totaux HT
Vous participerez à :	1 Pack Stand - ou -			Sous-totaux HT ∉ HT
	1 Pack Stand - ou -	<b>2 Pack Affaire</b> - ou 4m <sup>2</sup> 8m <sup>2</sup> 12m <sup>2</sup>	- 3 Pack Partenaire	€ HT
<b>Vous participerez à :</b> Boulogne-sur-Mer  Amiens	1 Pack Stand - ou -	2 Pack Affaire - ou	- 3 Pack Partenaire	
<b>Vous participerez à :</b> Boulogne-sur-Mer	1 Pack Stand - ou -	<b>2 Pack Affaire</b> - ou 4m <sup>2</sup> 8m <sup>2</sup> 12m <sup>2</sup>	- 3 Pack Partenaire	€ HT
Vous participerez à :  Boulogne-sur-Mer  Amiens  Dunkerquois	1 Pack Stand - ou -	<b>2 Pack Affaire</b> - ou 4m <sup>2</sup> 8m <sup>2</sup> 12m <sup>2</sup>	- 3 Pack Partenaire	€ HT
Vous participerez à :  Boulogne-sur-Mer  Amiens  Dunkerquois  Le Touquet	1 Pack Stand - ou -	<b>2 Pack Affaire</b> - ou 4m <sup>2</sup> 8m <sup>2</sup> 12m <sup>2</sup>	- 3 Pack Partenaire	€ HT
Vous participerez à :  Boulogne-sur-Mer  Amiens  Dunkerquois  Le Touquet  GrandSoissons	1 Pack Stand - ou -	<b>2 Pack Affaire</b> - ou 4m <sup>2</sup> 8m <sup>2</sup> 12m <sup>2</sup>	- 3 Pack Partenaire	€ HT € HT € HT € HT
Vous participerez à :  Boulogne-sur-Mer  Amiens  Dunkerquois  Le Touquet  GrandSoissons  Calais	1 Pack Stand - ou -	<b>2 Pack Affaire</b> - ou 4m <sup>2</sup> 8m <sup>2</sup> 12m <sup>2</sup>	- 3 Pack Partenaire	€ HT€ HT€ HT€ HT€ HT
Vous participerez à :  Boulogne-sur-Mer  Amiens  Dunkerquois  Le Touquet  GrandSoissons  Calais  Pays de Saint-Omer	1 Pack Stand - ou -	<b>2 Pack Affaire</b> - ou 4m <sup>2</sup> 8m <sup>2</sup> 12m <sup>2</sup>	- 3 Pack Partenaire	€HT€HT€HT€HT€HT€HT
Vous participerez à :  Boulogne-sur-Mer  Amiens  Dunkerquois  Le Touquet  GrandSoissons  Calais  Pays de Saint-Omer  Laon	1 Pack Stand - ou -	<b>2 Pack Affaire</b> - ou 4m <sup>2</sup> 8m <sup>2</sup> 12m <sup>2</sup>	- 3 Pack Partenaire	€HT€HT€HT€HT€HT€HT€HT
Vous participerez à :  Boulogne-sur-Mer  Amiens  Dunkerquois  Le Touquet  GrandSoissons  Calais  Pays de Saint-Omer  Laon  Beauvais	1 Pack Stand - ou -	<b>2 Pack Affaire</b> - ou 4m <sup>2</sup> 8m <sup>2</sup> 12m <sup>2</sup>	- 3 Pack Partenaire	€HT€HT€HT€HT€HT€HT€HT€HT

Voir page 10

## Options supplémentaires



Repas BAR Hors	boissons		No	ombre de	formules	x 12	.50 € HT = .		€ HT
Boulogne-sur-Mer	Dunkerque	Le Touquet	Soissons	Calais	Saint-Omer	Laon	Beauvais	Compiègne	Béthun
Repas VIP Boisso	ons incluses			Nombre	de formules	x	36 € HT = .		€ HT
Boulogne-sur-Mer	Dunkeraue	Le Touquet	Soissons	Calais	Saint-Omer	Laon	Beauvais	Compiègne	Béthun

			ΤĖ

Carnet de 10 tickets de consommation				Nomb	re de carnets	X	25 € HT = .	•••••	€ HT
Boulogne-sur-Mer	Dunkerque	Le Touquet	Soissons	Calais	Saint-Omer	Laon	Beauvais	Compiègne	Béthune
Formule apéro				Nombre	de formules.	x	60 € HT =		€ HT
Boulogne-sur-Mer	Dunkerque	Le Touquet	Soissons	Calais	Saint-Omer	Laon	Beauvais	Compiègne	Béthune

## **CONTACTO** Voir page 4

Bannières pubs Contacto HDF			Nombre de	mois	. x Nombre d	e territo	ires = .		€ HT
Boulogne-sur-Mer	Dunkerque	Le Touquet	Soissons	Calais	Saint-Omer	Laon	Beauvais	Compiègne	Béthune

## MOBILIER (uniquement pour 8m<sup>2</sup> et 12m<sup>2</sup>)

Ensemble man	ge-debout &	2 tabourets	;			x	54 € HT = .	•••••	€ HT
Boulogne-sur-Mer	Dunkerque	Le Touquet	Soissons	Calais	Saint-Omer	Laon	Beauvais	Compiègne	Béthune
Comptoir gris fo	ermant à clé	Dimensions: 1,1	0m x 0,45m x 1m		••	x 1	L60 € HT = .	••••	€ HT
Boulogne-sur-Mer	Dunkerque	Le Touquet	Soissons	Calais	Saint-Omer	Laon	Beauvais	Compiègne	Béthune
1 écran TV 47"	sur pied (pro	évoir votre c	onnectiqu	e)	••	x 2	250 € HT = .	••••	€ HT
Boulogne-sur-Mer	Dunkerque	Le Touquet	Soissons	Calais	Saint-Omer	Laon	Beauvais	Compiègne	Béthune
Frigo table top						x	50 € HT = .	•••••	€ HT
Bouloane-sur-Mer	Dunkeraue	Le Touquet	Soissons	Calais	Saint-Omer	Laon	Beauvais	Compièane	Béthune

**L'exposant s'engage à ne pas altérer ou détériorer le matériel loué.** Toute infraction dûment constatée par Coteo ou le propriétaire du matériel entraînerait un recours direct à l'encontre de l'exposant contrevenant qui aurait à supporter la charge des réparations de remise en état.

Total HT:	€ HT
Total TTC:	€TTC
Taux de TVA : 20 %	

## Modalités de paiement

Paiement de 50% minimum TTC ou de la totalité par virement ou par chèque à l'inscription à l'ordre de Coteo Montant : ..... encaissé à réception.

Solde à régler (TTC) au moins 3 semaines avant le salon Moyen:.....

Montant: ......à encaisser le: ....../..........

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente Date .... / .... Signature (avec cachet commercial)

## Lors du virement, indiquez le nom de votre entreprise ainsi que la ou les ville(s) des rencontres choisies

RIB SARI	Code Banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé Rib	Domiciliation	IBAN FR76 3007 6027 3031 2941 0020 025
BLP	30076	02730	31294100200	25	Calais Jacquard	Code BIC NORDFRPP

## Spéciale AMIENS (sous réserve de disponibilités)

**Amiens** Mégacité jeudi 05/05/2022

7<sup>e</sup> édition

		•		•
Inceri	ntion	3	retourne	r 2 .
1113611	DUIDII	a	retourne	:ı a .

COTEO - 11 Boulevard Jacquard - 62100 CALAIS

Par mail: info@coteo.email

Pour plus d'informations : appeler le 03 21 19 79 79

Date / /	*********
Commercial Coteo:	

## Souscripteur

Raison sociale:	
Adresse:	
Code postal :	
Téléphone :	

## Adresse de facturation (si différente de l'adresse du souscripteur)

## **Stand Affaires** 4 m² non cloisonné

- > 1 mange-debout + 2 tabourets
- > 2 badges > Moquette
- > Alimentation électrique en option

TARIF PRÉFÉRENTIEL

Réservez avant le 05/02/2022

540€ HT

Tarif: 640 € HT

## Stand cloisonné - 8 m<sup>2</sup>

- > 1 mange-debout + 2 tabourets
- > 3 badges > Moquette > Cloisons
- > 1 rampe d'éclairage
- > Alimentation électrique
- > Enseigne drapeau

TARIF PRÉFÉRENTIEL

Réservez avant 1590€ HT le 05/02/2022

**Tarif: 1840 € HT** 

## Stand cloisonné - 12 m<sup>2</sup>

- > 1 mange-debout + 2 tabourets
- > 3 badges > Moquette > Cloisons
- > 2 rampes d'éclairage
- > Alimentation électrique
- > Enseigne drapeau
- > 1 présentoir

TARIF PRÉFÉRENTIEL

Réservez avant 2190€ HT le 05/02/2022

**Tarif: 2490 € HT** 

### Merci de cocher les options choisies :

Carnet de 10 tickets consommations ...... x 36 € HT (jamais inclus dans nos stands pour Amiens) Pack apéro (1 bouteille de champagne + plateau pièce cocktail) Déjeuner conférence ..... x 60 € HT Alimentation électrique (Stand Affaires) 60 € HT

x 65 € HT
x 250 € HT
× 170 € HT
x 60 € HT

**Total HT:** ..... € HT **Total TTC:** ..... € TTC Taux de TVA: 20 %

## Modalités de paiement

Paiement de 50% minimum TTC ou de la totalité par virement ou par chèque à l'inscription à l'ordre de Coteo

.....

Montant : ..... encaissé à réception.

Solde à régler (TTC) au moins 3 semaines avant le salon

Moyen:....

Montant : ......à encaisser le : ....../........

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente Date .... / .... Signature (avec cachet commercial)

Clé Rib IBAN FR76 3007 6027 3031 2941 0020 025 RIB Code Domiciliation Code Numéro Banque Agence de compte SARL 31294100200 30076 25 Code BIC NORDFRPP 02730 **Calais Jacquard BLP** 

## Spéciale LILLE (sous réserve de disponibilités)

Li	П	n
	••	U

Siège de Région vendredi 02/12/2022

Métropole

5<sup>e</sup> édition

## Inscription à retourner à :

COTEO - 11 Boulevard Jacquard - 62100 CALAIS

Par mail: info@coteo.email

Pour plus d'informations : appeler le 03 21 19 79 79

Commercial Coteo:	

Date: ...... / ...... / ......

## Souscripteur

Raison sociale:	
Adresse:	
Code postal :	
Téléphone :	Forme juridique :

## Adresse de facturation (si différente de l'adresse du souscripteur)

Raison sociale:

## Pack Affaire de 4 à 12m² non cloisonné

> Voir descriptif page 5 Stand de 4m<sup>2</sup> 830 € HT 1 stand de 8m<sup>2</sup> 1130 € HT 1 stand de 12m<sup>2</sup> 1400 € HT

## Pack Partenaire dès 4m² non cloisonné

> Voir descriptif page 6 Stand de 4m<sup>2</sup> 1500 € HT 1 stand de 8m<sup>2</sup> 1800 € HT 1 stand de 12m<sup>2</sup> 2070 € HT

### Merci de cocher les options choisies :

Repas BAR supplémentaire	× 12,50 € HT
Repas VIP supplémentaire	x 36 € HT
Carnet de 10 tickets consommation	s x <b>25 € HT</b>
Formule apéro	x 60 € HT

## Options valables sur des stands > 8m<sup>2</sup>:

Pack 1 Mange-debout + Tabouret	x <b>54 € HT</b>
1 écran TV sur pied + branchements	× 250 € HT
Comptoir fermant à clé	× 160 € HT
Frigo	x 50 € HT

## **Bannières Contacto HDF** (infos page 3)

..... mois d'affichage x ..... = ..... € HT

## **Total HT:** ..... € HT **Total TTC:** ..... € TTC Taux de TVA: 20 %

## Modalités de paiement

Paiement de 50% minimum TTC ou de la totalité par virement ou par chèque à l'inscription à l'ordre de Coteo

Montant:.....encaissé à réception.

Solde à régler (TTC) au moins 3 semaines avant le salon

Moyen:.....

Montant : ......à encaisser le : ....../........

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente Date .... / .... Signature (avec cachet commercial)

RIB SARL	Code Banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé Rib	Domiciliation	IBAN FR76 3007 6027 3031 2941 0020 025
DI D	30076	02730	31294100200	25	Calais Jacquard	Code BIC NORDFRPP

## Spéciale REIMS (sous réserve de disponibilités)

Reims Caveau Castelnau mardi 06/12/2022

2<sup>e</sup> édition

Inscription à retourner à :

COTEO - 11 Boulevard Jacquard - 62100 CALAIS

Par mail: info@coteo.email

Pour plus d'informations : appeler le 03 21 19 79 79

Date://	

Commercial Coteo:

		_	
So			
30	us.	UL	
	-	 _	_

Raison sociale:	
Adresse:	
Code postal :	
•	

## Adresse de facturation (si différente de l'adresse du souscripteur)

Raison sociale:

## Stand Affaire - 4 ou 6m² non cloisonné

Stand de 4m²	790 € HT
Stand de 6m²	1100 € HT

## Stand Premium - 6 ou 8m² cloisonné

Stand de 6m²	1520 € HT
Stand de 8m²	1770 € HT

## Stand Partenaires 12m² cloisonné

Stand de 12m² 3420 € HT

### Merci de cocher les options choisies :

Repas BAR supplémentaire	× <b>12,50 € HT</b>
Repas VIP supplémentaire	x 36 € HT
Carnet de 10 tickets consommation	s x <b>25 € HT</b>
Formule apéro	x 60 € HT

### Options valables sur des stands > 8m<sup>2</sup>:

Pack 1 Mange-debout + Tabouret	x <b>54 € HT</b>
1 écran TV sur pied + branchements	x 250 € HT
Comptoir fermant à clé	× 160 € HT
Frigo	× 50 € HT

**Total HT:** ..... € HT **Total TTC:** .... € TTC *Taux de TVA*: 20 %

## Modalités de paiement

Paiement de 50% minimum TTC ou de la totalité par virement ou par chèque à l'inscription à l'ordre de Coteo

Montant : ...... encaissé à réception.

Solde à régler (TTC) au moins 3 semaines avant le salon

 Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente **Date .... / .... / .... Signature (avec cachet commercial)** 

**RIB** Clé Rib IBAN FR76 3007 6027 3031 2941 0020 025 Code Domiciliation Code Numéro Banque Agence de compte SARL 30076 25 Code BIC NORDFRPP 02730 31294100200 **Calais Jacquard BLP** 

## C.G.V.

## à nous retourner impérativement avec la demande d'inscription.

Date/	/
-------	---

### PRESENTATION GENERALE

Les présentes conditions générales sont applicables à l'ensemble des exposants, ci-après dénommés « exposant » souhaitant participer à l'une des rencontres « Entreprises et Territoires » organisées par la société BLP nom commercial COTEO (SARL au capital de 15 000 €, RCS de Boulogne sur mer n° 432 917 284, 2 rue des quatre coins, 62100 Calais) ci-après dénommée « Organisateur » ou COTEO.

Dans le cadre de sa demande de participation, l'exposant s'engage à prendre connaissance des présentes Conditions Générales ainsi que, le cas échéant des conditions particulières des rencontres Entreprises et Territoires. Toute participation aux Rencontres Entreprises et Territoires implique l'adhésion totale et sans réserve aux présentes Conditions Générales ainsi qu'à l'ensemble des documents qui y sont attachés ou visés et emporte de la part de l'exposant renonciation de se prévaloir de tout document contraire, notamment de ses conditions Générales d'achat. Toute modification ou réserve apportée par l'exposant de quelque nature que ce soit, aux présentes ou à l'un des quelconque documents attachés ou visés aux présentes sera considérée comme nulle et non avenue.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier sans préavis les présentes Conditions Générales. Toute modification sera portée à la connaissance de l'exposant. Les modifications résultant d'évolutions de la réglementation et/ou relative à la sécurité des personnes et des biens seront d'application immédiate sans que l'accord de l'exposant ne soit nécessaire.

La modification des présentes conditions générales décidée par l'organisateur qui ne serait pas d'application immédiate dans les conditions du précédent paragraphe, sera notifiée à l'exposant. Sauf dénonciation de sa demande de participation dans les 15 jours de la notification par l'exposant, la version modifiée des présentes conditions Générales sera réputée être acceptée par l'exposant. Il est enfin précisé que l'admission de l'exposant à des Rencontres Entreprises et Territoires n'oblige nullement l'organisateur à admettre l'exposant aux sessions futures des Rencontres Entreprises et Territoires et de toute autre manifestation du groupe COTEO, auquel l'organisateur appartient, ni n'attribue à l'exploitant aucun droit de préférence, de réservation ou de propriété à cet égard.

## INSCRIPTION

### I - Admission

Toute demande de participation aux Rencontres Entreprises et Territoires est soumise à un examen préalable par l'Organisateur qui se réserve la faculté d'apprécier et de vérifier (sans que cette liste soit limitative):

- Que les produits et services présentés correspondent à la nomenclature des produits et services admis à être présenter
- La solvabilité (et en particulier, l'absence de dettes vis-à-vis des sociétés de l'organisateur)
- La demande d'inscription au regard de la date limite d'inscription
- La disponibilité des places

Toute forme de prosélytisme ou de militantisme pouvant contrevenir au bon déroulement des Rencontres Entreprises et Territoires est formellement prohibé.

En cas d'admission aux Rencontres Entreprises et Territoires, l'exposant sera définitivement redevable à l'égard de l'Organisateur de la totalité du montant de sa participation (toutes prestations commandées incluses). En cas de refus, l'Organisateur s'engage, le cas échéant, à rembourser au demandeur les versements déjà effectués.

Il est expressément précisé que le rejet d'un dossier de participation est une décision discrétionnaire de l'Organisateur et ne saurait donner lieu à des dommages et intérêts.

La demande d'inscription doit parvenir à l'organisateur au minimum 3 mois avant la manifestation. Dans le cas contraire, l'organisateur se réserve le droit de ne pas la prendre en compte.

## FACTURATION/PAIEMENT

### II - Modalités de facturation

Tous les prix indiqués sur les supports physiques ou dématérialisés de l'Organisateur des Rencontres Entreprises et Territoires sont exprimés en Euros sur une base hors taxes. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux prestations, les prix sont majorés de la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur.

## III - Modalités de Paiement

Le règlement des sommes contractuellement dues s'effectue aux échéances et selon les modalités ci-après établies :

- 1er acompte : Lors de la demande de participation, un premier règlement représentant 50 % minimum du montant total TTC de la facture doit être réalisé par chèque ou virement bancaire ou carte bancaire. Cette somme sera remboursée par l'Organisateur exclusivement si le demandeur n'est pas admis à exposer.
- Les factures sont payables à réception. Le solde doit être entièrement versé au plus tard 3 semaines minimum avant les Rencontres Entreprises et Territoires.

### IV - Retard ou défaut de paiement

Toute somme due et non payée à l'échéance figurant sur la facture, quelle qu'en soit le montant, emporte l'application de plein droit d'intérêts de retard au taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal qui commence à courir le lendemain de la date d'échéance prévue sur la facture

En cas de non respect des délais de règlement visés aux « Modalités de paiement », une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera exigée par l'Organisateur en

sus des pénalités de retard mentionnée ci-dessus (art. L441-3, L441-6 et D445-5 du Code de commerce).

Il est indiqué que cette indemnité n'est pas limitative du montant des autres frais que l'Organisateur pourrait être amené à engager aux fins du recouvrement de ses factures.

Les stands ne seront mis à disposition de l'exposant qu'à issue du règlement intégral du solde. Après attribution du stand, le solde du paiement devra être réglé au plus tard à la date indiquée sur la facture.

En cas de non-paiement du solde à l'échéance, du montant de la participation, l'Organisateur se réserve le droit d'annulation le droit à disposer de l'emplacement attribué et/ou d'interdire à l'exposant l'occupation de l'emplacement réservé. Le montant total de la facture reste en tout état de cause dû à l'Organisateur.

### EXECUTION

### V - Désistement / Résiliation / Report / Annulation

Toute annulation de la part de l'exposant doit être notifiée à l'Organisateur par écrit (recommandé avec AR).

En cas d'annulation totale ou partielle (réduction de surface/diminution du nombre d'éléments commandés) par l'exposant de sa participation aux Rencontres Entreprises et Territoires ou de ses commandes techniques complémentaires (équipement de stand,...):

- Moins de deux mois avant la manifestation, quel que soit le motif, l'exposant est redevable de la totalité de la facture,
- $\bullet$  Plus de deux mois avant la manifestation, quel que soit le motif, l'exposant est redevable de 50 % de la facture.

En outre, l'exposant devra verser dans ces deux situations à l'Organisateur, à titre de clause pénale, une somme égale à 15 % du montant total de la participation aux Rencontres Entreprises et Territoires et/ou sa commande de stand équipé.

Il est précisé que dans l'hypothèse où un exposant n'occupe pas son stand vingt-quatre (24) heures avant l'ouverture de la rencontre au public, et ce qu'elle qu'en soit la cause, l'Organisateur pourra considérer que l'exposant a annulé sa participation à la rencontre et les conditions visées ci-dessus s'appliqueront.

Le(s) report(s) de l'événement notamment en cas de force majeure conduira(ront) l'organisateur à conserver les acomptes et règlements intervenus pour financer la bonne préparation de l'événement reporté et l'engagement de l'exposant demeure valable pour celui-ci.

Dans l'hypothèse d'une annulation pure et simple de l'événement par l'organisateur en raison d'un cas force majeur aucun remboursement ne sera du par lui à l'exposant.

### VI - Obligations et droits de l'exposant

L'exposant ne peut présenter sur son emplacement que les matériels, ou services énumérés lors de son inscription et acceptés par l'organisateur comme répondant à la nomenclature de la manifestation. L'Organisateur ne peut être tenu responsable des produits et services présentés par l'exposant

Il garantit la conformité des produits et services à la réglementation en vigueur en matière de sécurité et assume l'entière responsabilité d'éventuelles détériorations desdits produits et/ou services, sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être recherchée. Il ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des Entreprises non-exposante. L'exposant est seul responsable du contenu des informations fournies par lui et destinées à être mises en ligne sur le site internet des Rencontres Entreprises et Territoires, concernant notamment les produits et/ou services, les caractéristiques, les performances, les prix etc... L'exposant garantit l'Organisateur de la licéité des informations, notamment du respect de la législation en vigueur relative au produit ou au service qu'il présente en ligne, et plus généralement du respect du droit à la publicité et de la protection des consommateurs. Les textes, logos, photographies et visuels et toute autre reproduction graphique, audiovisuelle, sonore, sont présentés sous la seule responsabilité de l'exposant qui supporte seul les droits éventuels de représentation. L'exposant garantit l'Organisateur contre tout recours amiable ou judiciaire par un tiers.

Il est interdit aux exposants de céder ou de sous-louer ou mettre à disposition d'un tiers tout ou partie de l'emplacement attribué (sauf avec accord expresse de l'organisateur).

L'exposant s'engage à être présent pendant les horaires d'ouverture au public et à ne pas démonter avant l'heure de fermeture des Rencontres Entreprises et Territoires au grand public.

### VII - Obligations et droits de l'organisateur

L'organisateur fixe les dates et le lieu de la manifestation. En cas de force majeure les dates et lieu peuvent être modifiés.

L'organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les préjudices généralement quelconques (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit et notamment pour annulation de l'événement, retard dans l'ouverture, arrêt prématuré de la manifestation, fermeture ou destruction de stands, vol et sinistre quelconque, etc...

L'Organisateur assure la sécurité de la manifestation, mais il ne s'agit que d'une obligation de movens

Il ne peut être reproché à l'organisateur l'absence de dispositifs de sécurité de type alarme, vidéo surveillance ou de gardiennage.

L'organisateur ne fournit pas, en principe, le plan d'implantation des stands et se réserve le droit de modifier le plan à tout moment, y compris pendant les Rencontres Entreprises et Territoires. L'éventuel plan fourni par l'organisateur n'est valable que pour le stand de l'exposant considéré (les voisinages, les allées de circulation peuvent être modifiés pour différentes

## À retourner à :

COTEO - 11 Boulevard Jacquard - 62100 CALAIS / Par mail: info@coteo.email - Pour plus d'informations: appelez le 03 21 19 79 79

raisons dont des motifs de sécurité). Le plan fourni n'a pas de valeur contractuelle.

### VIII - Règlement de sécurité

L'organisateur porte à la connaissance des exposants les règles de sécurité applicables à l'Etablissement Recevant du Public dans lequel se déroule la manifestation. Ces règles sont résumées dans le guide de l'exposant, téléchargeables sur Internet. Les Pouvoirs Publics peuvent être amenés à faire évoluer ces règles en fonction des circonstances, en aucun cas, l'Organisateur ne peut être responsable de ces évolutions et des conséquences qu'elles entraînent.

Les exposants sont tenus de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics ou éventuellement prises par l'Organisateur, notamment l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à l'usage public ou les réglementations en matière de sécurité incendie et de sécurité et protection de la santé.

Il est rappelé en particulier que l'ignifugation des installations est obligatoire (instruction du 1.0. du 4 octobre 1959).

L'exposant ou son représentant doit être en mesure de fournir les procès-verbaux de réaction au feu de tous matériaux utilisés. Le non-respect de cette obligation peut entrainer la dépose des matériaux ou interdiction d'ouverture du stand.

L'Organisateur interdira l'exploitation des stands non conformes aux dits règlements.

### IX - Pratiques commerciales/ Concurrence déloyale

Il est rappelé que le Code de la Consommation interdit expressément la vente avec prime, la vente à la boule de neige et la vente subordonnée ainsi que la vente à la postiche.

Toute vente aux enchères devra être réalisée en conformité avec la législation en vigueur. L'exposant s'engage à préciser aux consommateurs que les achats effectués sur les Rencontres Entreprises et Territoires, à l'exception de ceux faisant l'objet d'un contrat de crédit à la consommation et de ceux résultant d'une invitation personnelle à se rendre sur un stand pour venir y chercher un cadeau, ne sont pas soumis au droit de rétractation dans les offres de contrats faites sur les Rencontres Entreprises et Territoires. L'exposant s'oblige ainsi à mentionner l'absence de délai de rétractation, en des termes clairs et lisibles, dans un encadrement apparent.

L'exposant s'interdit expressément pendant toute la durée de la manifestation de se livrer à des actes de concurrence déloyale tels que les enquêtes en dehors de son stand et la distribution d'objet promotionnels en dehors de son stand, pouvant donner lieu à un détournement à son profit des visiteurs de la manifestation.

L'exposant est tenu à l'égard des visiteurs d'exécuter de bonne foi les contrats conclus avec ces derniers

### X - Contrefaçon

L'exposant doit faire son affaire personnelle de la protection intellectuelle et/ou industrielle des matériels, produits, services et marques exposés, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'Organisateur pourra exiger de l'exposant de se mettre en conformité avec la décision.

A défaut, l'Organisateur se réserve le droit de ne pas admettre l'exposant ou d'appliquer les sanctions prévues aux présentes sans que celui-ci puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

### XI - Déclaration SACEM

L'exposant qui souhaite diffuser de la musique sur son stand doit respecter les consignes du guide de l'exposant et préalablement en informer l'Organisation par écrit. Il est en outre précisé que l'exposant est seul responsable du respect des droits de propriétés intellectuelle relatifs à la diffusion de musique. En conséquence, l'exposant doit effectuer la déclaration relative à la diffusion de musique sur son stand auprès de la SACEM et doit en assurer le paiement.

L'exposant garantit l'Organisateur de tout recours et/ou toute réclamation de tout tiers du non accomplissement de ses obligations.

### XII - Droit à l'image

L'exposant autorise expressément et sans réserve à titre gracieux, l'Organisateur et le groupe COTEO à utiliser son nom, sa marque, son logo ou autres signes distinctifs dans le cadre de la promotion de la manifestation à laquelle il a participé et à exploiter son image et celle de ses collaborateurs et personnels de même que celle de ses produits exposés sur le stand sur tout support notamment publicitaire, en France ou à l'étranger pour une durée de cinq ans à compter de la signature du bon de commande.

L'exposant autorise expressément et sans réserve à titre gracieux, l'Organisateur et le groupe COTEO à citer et reproduire sa marque ou dénomination sociale, comme référence commerciale pour les besoins de sa communication sur touts supports en France comme à l'étranger pour une durée de Cinq ans à compter de la signature du bon de commande.

### FORMALITÉS OFFICIELLES

### XIII - Assurances

Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, toutes les assurances couvrant les risques que lui-même ou son personnel encourent ou font courir à des tiers, au plus tard 10 jours avant la manifestation et à fournir une attestation à l'Organisateur. L'organisateur est réputé dégagé de toute responsabilité à cet égard et notamment en cas de perte, vol ou dommages quelconques et ne répond pas des dommages qui pourrait être causés par l'exposant à des tiers en ce compris le gestionnaire et le propriétaire du Site accueillant les Rencontres Entreprises et Territoires.

### XIV - Douane

Il appartient à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels en provenance de l'étranger. L'Organisateur ne saurait être responsable des difficultés qui pourraient survenir du fait de ces formalités.

### XV - Réclamations et Contestations - Loi applicable - attribution de compétence

Toute réclamation devra être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception dans les dix jours suivant la clôture des Rencontres Entreprises et Territoires.

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable et avec la plus grande célérité tout différend pouvant s'élever entre elles relativement à l'interprétation et/ou à l'exécution du contrat et des présentes conditions générales. Tout différend n'ayant pu être ainsi résolu sera de la compétence exclusive des tribunaux de Boulogne sur mer.

La participation des Rencontres Entreprises et Territoires ainsi que tous les actes pris en considération de cette participation seront soumis à la loi française.

### XVI - Nullité

Si une ou plusieurs stipulations aux présentes sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, ou à la suite d'une décision judiciaire définitive, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

### **XVII - Sanctions**

En cas d'infraction aux présentes conditions générales et/ou au règlement particulier, l'Organisateur pourra, après mise en demeure le cas échéant réalisée en présence d'un huissier et restée infructueuse, procéder de plein droit à la fermeture immédiate du stand et faire défense à l'exposant d'y pénétrer, sans que l'exposant ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation financière et matériel de la part de l'Organisateur.

Les frais occasionnés par l'intervention de l'Organisateur seront mis à la charge de l'exposant. En toute hypothèse, dès lors qu'une infraction aura été constatée, l'Organisateur sera en droit de résilier le présent contrat sans préjudice des dommages et intérêts qui pourront être réclamés à l'exposant et reprendra immédiatement la libre disposition des espaces loués. En conséquence également de ce qui précède, l'Organisateur sera en droit de refuser l'admission de l'exposant à l'un quelconque des Rencontres Entreprises et Territoires organisées par les sociétés du groupe COTEO.

### Règlement spécifique

L'exposant s'engage à ne pas altérer ou détériorer les structures de stands mises à sa disposition. Il est rigoureusement interdit de percer ou détériorer le sol ou les murs des bâtiments d'exposition. Il est interdit de suspendre des objets lourds sur les cloisons (qui servent uniquement à l'affichage). Toute infraction dûment constatée par COTEO ou le propriétaire des structures ou des bâtiments, entraînerait un recours direct à l'encontre de l'exposant contrevenant qui aurait à supporter la charce des réparations de remise en état.

### Assurances multirisques

COTEO décline toute responsabilité au sujet des pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux marchandises, échantillons ou matériels d'exposition pour une cause quelconque; il ne répond pas non plus des vols.

### Application de règlement

Les exposants en signant les présentes conditions, acceptent les prescriptions des règlements de la manifestation et toutes dispositions nouvelles qui pourront être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt de la manifestation par l'organisateur qui se réserve le droit de leur signaler même verbalement. L'organisateur statue sur les demandes et peut, sans devoir se justifier, refuser l'admission.

Fait à
Le
"Lu et approuvé"
Signature (avec cachet commercial)

## **Produits**

## Vous souhaitez accroître votre visibilité et votre notoriété?

Coteo imagine pour vous des totems enrouleurs, des stands parapluies, des comptoirs mais aussi des dépliants, cartes de visites, stylos, etc. Démarquez-vous avec nos kits publicitaires utilisables sur tous les stands!

## Sur les salons



Drapeau en tissu, de 3 à 5 m de hauteur. Hors coût de création agence \*



1 roll-up aluminium 80 x 200 cm Fourni avec sa sacoche de transport. Hors coût de création agence \*



Une pochette cartonnée de présentation de documents. Hors coût de création agence \*

## Sur le web



## Un site vitrine simple et efficace

SIMPLEO, pour les entrepreneurs et commerçants désireux d'être visible sur Internet avec un bon rapport qualité / prix.

Vous pouvez modifier votre site de façon autonome, ajouter des pages, des vidéos, des photos, insérer des galeries...

**Version mobile** 







## SITE WEB SUR MESURE



## Un site complet à votre image

Démarquez vous de vos concurrents avec votre site créé à partir d'une page blanche et qui ne ressemblera à aucun autre.

Version mobile, fonctionnalités avancées, statistiques détaillées, nous avons sélectionné pour vous le meilleur des technologies du web afin d'apporter le maximum de valeur ajoutée à votre site internet.

**Version mobile** 



Unique



